

BGer 5A_844/2022 vom 26. Januar 2023

Bundesgericht, 2023-01-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_844_2022

FR: TF 5A_844/2022 du 26 janvier 2023

IT: TF 5A_844/2022 del 26 gennaio 2023

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

5A_844/2022

Ordonnance du 26 janvier 2023

Ile Cour de droit civil

Composition

M. le Juge fédéral Herrmann, Président.

Greffier : M. Braconi.

Participants à la procédure

A. _____,

représentée par Me Oliver Ciric, avocat,
requérante,

contre

1. B. _____,

représentée par Me Julien Liechti, avocat,

2. C. _____,

représentée par Me Olivier Adler, avocat,
intimées,

Office cantonal des poursuites de Genève, rue du Stand 46, 1204 Genève.

Objet

séquestre,

recours contre l'arrêt de la Chambre civile de la Cour

de justice du canton de Genève du 5 octobre 2022 (C/25418/2021 ACJC/1356/2022).

Vu :

la requête "

préliminaire d'effet suspensif au sens de l' art. 103 LTF " du 1er novembre 2022 formée par A._____ dans l'optique du "

recours complet qui sera déposé à l'expiration du délai légal de recours " (i.e. 17 novembre 2022);

l'ordonnance présidentielle du 3 novembre 2022 déclarant irrecevable cette requête; considérant :

que la requérante n'a pas déposé dans le délai légal le recours annoncé dans sa requête d'effet suspensif;

que, partant, la cause doit être rayée du rôle (art. 72 PCF , par renvoi de l' art. 71 LTF);

que le Président de la Cour de céans est compétent à cet effet (art. 32 al. 1 et 2 LTF);

que les frais judiciaires incombent à la requérante (art. 66 al. 1 LTF);

par ces motifs, le Président ordonne :

1.

La cause 5A_844/2022 est rayée du rôle.

2.

Les frais judiciaires, arrêtés à 1'500 fr., sont mis à la charge de la requérante.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties, à l'Office cantonal des poursuites de Genève et à la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève.

Lausanne, le 26 janvier 2023

Au nom de la IIe Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Herrmann

Le Greffier : Braconi

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.